

## **MAIRIE d'ARREAU**

### **Conseil municipal du 23 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 5 septembre 2024.

#### **PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Nadine DESMARAIS adjoints, Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Laurent PEREZ.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Jean-Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024** est approuvé à l'unanimité.

#### **ACHAT ANCIENNE STATION-SERVICE**

**(66-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 19 février 2024, il avait été évoqué la volonté pour la commune de racheter l'ancienne station-service située sur la parcelle AD89 (1 Route des Lacs à Arreau). La commune avait donc sollicité deux estimations de ce bien faisant apparaître un montant compris entre 60 000 et 70 000 € sous réserve d'obtenir les justificatifs de dépollution et d'enlèvement des cuves.

De plus, le conseil municipal souhaite lier cet achat à :

- l'acquisition de la parcelle AD84 située Bon Rencontre au-dessus du bâtiment des pompiers,
- la volonté de positionner une zone constructible au sud de la parcelle D515 (située route du col d'Aspin) représentant environ 1500 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés souhaite :

- L'achat de la parcelle AD89 au prix de 60 000 € sous réserve d'obtenir les justificatifs de dépollution et d'enlèvement des cuves,
- L'achat de la parcelle AD84 au prix de 2 000 €,

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 065-216500314-20240923-66\_2024-DE

- Intégrer la zone constructible artisanale de la D515 dans le projet de PLUI,
- Autorise Monsieur le Maire à établir et signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau